

compagné l'ouvrier électricien, au risque d'être électrocuté lui-même, courut vers le malheureux qui était presque sans connaissance. Grâce au court-circuit qui s'était produit, M. Lotigier ne ressentit rien. M. Housset fut conduit chez lui, où le docteur Bonenfant vint lui donner des soins. L'indécision constatée qu'il portait au dos à l'avant-bras et à l'épaule gauche, des brûlures au 1er et 2e et 3e degrés. La brûlure du mollet n'a heureusement que l'étendue d'une pièce de 1 franc.

M. Housset subira une incapacité de travail de 15 à 20 jours. L'accident ayant produit des perturbations dans le service, on s'en aperçut aussitôt et lundi matin, dès la première heure, on procédait aux réparations nécessaires.

MOUVAUX
Les noces d'or de M. et Mme Pollet-Duthoit

C'est le 26 juin prochain que M. et Mme Pollet-Duthoit célèbreront, en l'église Saint-Germain, à Mouvaux, leur cinquantième anniversaire de mariage.

Tout le monde connaît le sympathique et robuste vieillard qu'est M. Charles Pollet, qui porte allègrement ses 75 ans. Ceux qui ont eu le plaisir de



M. et Mme POLLET-DUTHOIT
(Cliché Meschin).

l'approcher n'ont pas oublié son abord accueillant, son sourire si fin et si doux, et le charme de sa conversation, joyale et primesautière, scruvée et documentée tout à la fois.

M. Charles Pollet est le type du vieillard qui a, grâce à une vie régulière, conservé la verdeur d'un tempérament particulièrement robuste.

Sa longue carrière industrielle est d'ailleurs le résumé de sa vie de travail méthodique et persévérant.

Né à Roubaix le 13 décembre 1834, ses études achevées au lycée de Lille, il entra, à l'âge de 17 ans, dans la fabrique de tissus de son père, rue Nain, qu'il quitta en 1874 pour prendre la direction de la fabrique de laines peignées de la rue de la Redoute. C'est à lui que l'établissement est redevable de toute sa prospérité, qui compte aujourd'hui 25.000 broches et auquel il a adjoint un retardage, rue Watt, dont le nombre de broches, de 5.000 qu'il était au début, est passé à 10.000.

M. Charles Pollet fit partie du Conseil municipal de Roubaix sous l'administration de M. Bulteau-Lenglet, de 1874 à 1877, et pendant six mois y remplit les fonctions d'adjoint aux finances.

M. Pollet qui, depuis 1892 avait acquis une campagne à Mouvaux, fut élu conseiller municipal de cette commune en 1888, avec M. Varsasse-Bourgeois. En 1892, il ne demanda pas le renouvellement de son mandat.

Depuis le 3 juin 1904, M. Charles Pollet fait partie de la Chambre de Commerce. Il donna à cette assemblée l'appui de sa longue et pratique expérience des affaires. Depuis 1914 également, il est président du Syndicat des laines peignées. Il est également vice-président de la Société Industrielle de Roubaix et fut administrateur de la Caisse d'Épargne de Roubaix de 1873 à 1875.

Le 20 juin 1859, M. Charles Pollet épousa Mme Marie Duthoit, fille de M. François Duthoit, ancien adjoint au maire de Roubaix.

Mme Charles Pollet est âgée de 70 ans, puis-que, née à Roubaix le 12 mai 1839. Elle aussi est encore en bonne santé.

Comme son mari, elle est accueillante, simple et bonne, en même temps que crédulité, et aime à faire le bien autour d'elle.

De leur union est né un fils, M. Henri Pollet, qui vit à Roubaix, le 16 juin 1861 et qui s'est marié en 1884, avec Mme Victorine Serpelle.

De cette union sont nés onze enfants, dont quatre sont mariés et ont eux-mêmes famille.

M. Henri Pollet célébrera également, le 28 juin, le vingt-cinquième anniversaire de son mariage.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons à nos lecteurs de M. Jean Lepiat, entrepreneur à Mouvaux avec Mme Louise Lestrin, fille de M. Lestrin-Duboulay, de Mouvaux.

UNE AFFAIRE EMPROUILLÉE. — M. Petiot, commissaire de police, a ouvert une enquête sur un affaire de vol de chèvre, survenue au service de M. Fournier, cultivateur à Mouvaux, M. Pierre Vandeveld, 66 ans.

Cet homme a été trouvé lundi matin, vers 9 heures, dans un champ de blé, situé derrière la ferme de M. Desobry, à la figure recouverte de goudron, et parlait difficilement.

M. le docteur Butruif, appelé à lui donner des soins, constata que l'ouvrier de ferme avait l'oreille gauche percée de deux coups de couteau, un plier à la main, et l'autre gauche complètement tuméfié. Il lui lava la figure afin d'enlever le goudron; l'œil droit était dans un si piteux état qu'il le considère comme perdu.

M. Petiot, commissaire de police, a interrogé Vandeveld pour savoir la cause de ses blessures. Mais celui-ci qui parle difficilement le français, a déclaré ne se rappeler de rien. En raison de son état, M. Petiot l'a fait transporter à l'hôpital de Tourcoing.

Entreprise D'AMÉLIORATION Orbits d'Art 39, D'Expansive, LILLE MOREL-SOYEZ, tél. 147.103

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du mardi, 22 juin 1939

Le Mystère de la Chambre Jaune
PAR GASTON LEROUX

Je le suppliai de ne point se fâcher, mais il était déjà trop pour m'écouter, et il déclara qu'il admirait le doute prudent avec lequel certaines gens (moi) abordait de loin les problèmes les plus simples, ne se risquant jamais à dire : « ceci est ou à ceci n'est pas », de telle sorte que leur intelligence aboutissait tout juste au même résultat qui aurait été obtenu si la nature avait oublié de garantir leur boîte crânienne d'un peu de matière grise. Comme je paraissais vexé, mon jeune ami me prit par le bras et m'accorda : « qu'il n'avait point dit cela pour moi, attendu qu'il m'avait en particulier estimé ».

Mais enfin, reprit-il, il est quelquefois criminel de ne point, quand on le peut, à raisonner à coup sûr !... Si je ne raisonne point, comme je le fais, avec ce gravier, il me faudra raisonner avec un ballon ! Mon cher, la science de l'observation dirigée n'est point encore assez développée pour que je puisse faire entrer dans le jeu de mes cogitations, l'assassin qui tombe du ciel ! Ne dites donc point qu'une chose est possible, quand il est impossible qu'elle soit autrement. Nous savons, maintenant comment l'homme est entré par la fenêtre, et nous savons aussi à quel moment il est entré. Il y est entré pendant la promenade de cinq heures. Le fait de la présence de la femme de chambre qui vient de faire la Chambre Jaune,

LILLE

Les fêtes de Lille
La journée de lundi

La Lingerie flamande organisée lundi matin par le Comité de Saint-Sauveur-Saint-Maurice a été très animée par la présence d'une foule considérable.

À midi cette partie du programme avait lieu. Nous donnons ci-dessous le résultat du concours de pinsons :

Berrier, de Poperinghe, 839; Dubrulle, Roncy, 742; Deméver, Menin, 135; Société du Damer, Halluin, 634; Chon, Peuzwez, 652; Sion, Provin, 603; Guierlux, Moulbaix, 561; Dumortier, Haubourdin, 565; Demol, Provin, 503; Moleux, la Madeleine, 473; Tersin, Lille, 436. Prix supplémentaire, Descamps, Lamoy.

Médaille d'argent à la société la plus nombreuse : la Société des Revendeurs, de la Madeleine. — Médaille de bronze : la Société de Wazemmes. — Prix supplémentaire : les Amis Réunis de Lilly-Montigny.

Prix d'élégance à la Société des Moulbaix.

LE BANQUET DE LI, D. N. — Hier a eu lieu la réunion annuelle des ingénieurs de l'Institut industriel du Nord. Le banquet a été servi à l'Hôtel Delannoy, sous la présidence de M. Bricout, chef de cabinet du ministre.

À l'heure des toasts, des discours ont été prononcés par MM. Vanlier, Bricout, Richaut, Naude, Maxime Lecointe, Lermont, Maurice Gronier et Louton.

Une soirée bachique a terminée la fête.

Mardi 23. Réclames aux Galeries Lilloises : Eau de Cologne supérieure 65 degrés, parfum extra, le flacon valant 6 fr. 50, vendu 4 fr. 70, le demi-flacon valant 4 fr. vendu 2 fr. 65. 2202-a-d

LES PARIS AUX COURSES. — Une descente du police a eu lieu dimanche, vers deux heures de l'après-midi, dans un café des environs de la gare, où l'on parlait aux courses de des billets et des enjeux, pour un million de francs dit-on, aurait été saisi.

UN CAMELOT DU ROY A ARRÊTÉ. — Le jeune André Huglo, 19 ans, s'étant dimanche sur le marchepied de la voiture de M. Loubet et y jetant un numéro de l'Action Française s'égare royaliste. Arrêté séance tenante, il a été conduit au poste où procéda à lui a été dressé.

UNE CHUTE MALECONTEUSE. — Mme Anais Dorchie, née Tabary, 55 ans, ménagère, rue Christophe-Colomb, se promenait dimanche soir rue de Ban-de-Wedde, quand soudain elle glissa et tomba. Dans sa chute elle se fractura la jambe droite. Elle a été transportée à l'hôpital de la Charité.

Dans l'intérêt de vos enfants, vous ne pouvez acheter vos voitures d'enfants qu'aux Galeries Lilloises. Demander tarif. 1513-a

UNE RIXE SANGLANTE RUE DE PARIS. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, vers une heure, une rixe sanglante s'est déroulée rue de Paris, à hauteur de la rue des Étaques.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Des coups de feu ont été tirés et les contaux, eux aussi, ont appuyé la discussion.

Finalement deux combattants sont tombés blessés. Ce sont : Gustave Fichy, âgé de 25 ans, rue Godofroy, qui avait été atteint d'une balle à l'épaule, et l'autre, Gaston Duteil, domicilié rue des Roboles, portant plusieurs coups de contaux à la poitrine.

Schelstraete avait caché un ruban dans son chapeau et qu'elle l'emporterait ainsi à l'heure du repas. M. Fossier, secrétaire de M. Grimaldi, alla à la sortie des ouvrières et il pria Mlle Schelstraete d'enlever son chapeau, tandis que Mlle Guittet se précipitait sur la jeune fille et lui arrachait ce chapeau. Mlle Schelstraete déclara aussitôt : « Si l'on trouve quelque chose dans mon chapeau, c'est qu'on l'y a mis ». — M. Fossier a déclaré plus tard qu'il avait la conviction qu'on l'avait fait assister à une scène préparée d'avance et que le ruban avait été mis malicieusement dans le chapeau de l'ouvrière. Mlle Schelstraete avoua aussitôt qu'antérieurement, elle avait emporté deux plumes d'une valeur insignifiante, appartenant à sa patronne, mais qu'elle n'avait pas fait le ruban à sa venue d'elle retrouvée. Néanmoins, en présence de M. Fossier, elle dut signer un billet par lequel elle reconnaissait qu'elle avait vu ces menus objets. Mlle Guittet lui dit alors : « Je ne me servirai pas de ce billet, à moins que vous n'ayez sur moi compte ».

Deux jours après, Mlle Schelstraete reçut un billet de Mlle Guittet la sommant d'avoir à se présenter chez elle aussitôt. La jeune ouvrière se rendit à la convocation et elle se trouva en présence de Legendre, le service de Mlle Guittet, tenant reconnaissance d'une somme de 100 francs. Comme la jeune fille résistait, il lui fit le Code Pénal, la menaçant de 5 ans de prison, et de la faire cueillir aussitôt par deux agents. La jeune fille supplia de la laisser réfléchir et consulta sa mère, mais Legendre fut intraitable et il n'abandonna sa victime qu'après avoir obtenu satisfaction.

Pour payer son intervention, Legendre stipula dans l'acte que des honoraires de 100 francs seraient payés. Mme Schelstraete mère, avait voulu avoir une copie de la reconnaissance, Legendre lui fit payer 0 fr. 50 centimes.

Mlle Schelstraete ne put payer la première mensualité échue et Legendre la fit citer devant la Justice de Paix, pour paiement, de ses honoraires, de la mensualité due à sa tante et en outre, à 100 francs de dommages-intérêts.

Vers la même époque, le 14 janvier, Mlle Mathilde Vanderhaeghe, rue de Valenciennes, à Tourcoing, qui a quitté le service de Mlle Guittet pendant deux ans, fut l'objet d'une pareille tentative.

Elle fut convoquée chez Mlle Guittet, où Legendre l'attendait. Un billet de 600 francs lui fut présenté comme à Mlle Schelstraete, mais elle ne se laissa pas intimider et elle alla directement chez le commissaire pour porter plainte.

En raison de la sorte, Mlle Guittet et Legendre, auraient, d'après la prévention, commis le délit de chantage.

L'interrogatoire

Aussitôt après la lecture du rapport, M. le Président procède à l'interrogatoire des prévenus. S'adressant à Mlle Guittet, il lui tient à peu près ce langage :

« Avant de vous voir, et par la simple lecture du dossier, j'ai eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

« J'ai toujours eu l'impression que vous étiez une jeune fille sérieuse, croyant constamment entourée de veilleurs, le vois au contraire que vous êtes jeune et votre conduite me paraît inexplicable, car ce ne devrait pas être l'esprit d'une personne de votre âge. Vous n'avez aucun moyen de connaître les noms de vos ouvrières, des accusations aussi graves que celles portées contre elles. Ce que vous avez fait est très grave, car ces jeunes filles auraient pu avoir leur honneur à jamais compromis. D'après le dossier, vous n'avez rien à dire à reprocher à vos deux ouvrières, de vous invite donc à vous expliquer sur ce point ».

bi, il fut que la menace dont il a été fait usage ait été déterminante et qu'elle ait précédé la dénonciation faite à la justice. Or, dans l'espèce, la menace a suivi la dénonciation.

En effet, bien qu'on ait soutenu le contraire, M. Grimaldi a reçu, dans le courant de la semaine dernière, un télégramme plaintif, s'il n'y avait pas eu plainte, il n'aurait pas pu entendre des témoins comme il l'a fait.

Dès le mois de décembre, Mlle Vanderhaeghe est impliquée dans l'affaire au même titre que Mlle Schelstraete, par les accusations portées contre elle par les témoins entendus par M. Grimaldi. Sous ce premier point, la condition exigée par la loi ne se rencontre pas.

En second lieu, le ministère public doit établir la mauvaise foi de la femme et le but de cupidité illégitime qui l'a fait agir.

M. Plouvier invoque toute une jurisprudence qui dit qu'il n'y a pas de délit de chantage lorsque le prévenu peut croire qu'un préjudice lui a été causé et qu'il en pourrât loyalement la réparation. Même s'il n'y a pas de préjudice de tout, le